



Atelier sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des catastrophes



Dakar, Sénégal, 11 – 13 mars 2009

RAPPORT FINAL

Les diverses résolutions adoptées, d'une part, par la Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue à Doha (Qatar) (CMDT-06, Résolution 34), du 7 au 15 mars 2006 et, d'autre part, par la Conférence de plénipotentiaires (PP-06, Résolutions 36 et 136) tenue à Antalya (Turquie), du 6 au 24 novembre 2006, appellent l'UIT à aider et à soutenir les administrations dans leur travail sur les télécommunications d'urgence et sur l'exécution de la Convention de Tampere. C'est dans ce contexte que l'UIT a, conjointement avec l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), organisé à Dakar (Sénégal), du 11 au 13 mars 2009, un atelier sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest sur l'utilisation des télécommunications/TIC dans la gestion des catastrophes.

L'objectif de cet atelier était d'élaborer des stratégies concrètes et d'adopter des mesures pratiques susceptibles de sauver des vies grâce à l'utilisation des télécommunications; ceci par la mise en place de plan de télécommunications d'urgence qui s'intègrent dans les plans nationaux de gestion des catastrophes.

La cérémonie d'ouverture officielle de l'atelier a été présidée par M. François DASYLVA, Représentant du Ministre de l'information, des télécommunications, des TICS, du NEPAD, des Relations avec les institutions, et porte-parole du Gouvernement. Tout en remerciant l'UIT pour l'organisation de cet atelier, il a relevé l'importance de cette rencontre, qui vise à faciliter la gestion des catastrophes et à sauver des vies humaines dans la sous-région, ceci étant la première préoccupation de tous les gouvernements, y compris celui du Sénégal.

Auparavant, le Représentant de l'Agence de régulation des télécommunications et des postes avait manifesté l'intérêt que son organisme porte à cette rencontre, les TIC étant essentielles pour la prévention et la gestion des catastrophes.

La Représentante de l'UIT, Mme Margarida Evora Sagna, intervenant au nom du Directeur du Bureau de développement des télécommunications, M. Sami Al BASHEER, a tout d'abord transmis les remerciements de l'UIT au Gouvernement du Sénégal pour avoir accepté que Dakar abrite cette rencontre. Elle a ensuite souligné l'importance de cet atelier de formation, qui donnera l'occasion aux Etats de l'Afrique de l'Ouest d'élaborer leurs plans nationaux de télécommunications d'urgence, en vue de les intégrer dans les plans nationaux de gestion des catastrophes.

L'atelier a enregistré la participation de près de cent vingt délégués provenant de pays de la région Afrique de l'Ouest (UIT), d'organisations internationales, régionales, sous-régionales, et de la société civile. La liste des participants est jointe en annexe.

Dans sa présentation lors de la première session de l'atelier, M. Cosmas L. ZAVAZAVA, Chef de la Division pays les moins avancés, petits Etats insulaires en développement et télécommunications d'urgence, a donné un aperçu des télécommunications d'urgence en soulignant les défis à relever et les opportunités.

Dans le cadre de cet atelier, les discussions ont porté sur les thèmes suivants:

- Le rôle des télécommunications/TIC dans la gestion des catastrophes, de plus en plus graves et fréquentes.
- La présentation d'un modèle de Plan national de télécommunications d'urgence couvrant toutes les étapes de la gestion des catastrophes.
- L'approche multi-parties prenantes de la gestion des catastrophes et des télécommunications d'urgence.
- La présentation de la situation des télécommunications d'urgence dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Il ressort des discussions que:

- les télécommunications/TIC jouent un rôle capital dans toutes les phases de la gestion des catastrophes et des situations de crise;
- le rôle des opérateurs de télécommunication dans la gestion des catastrophes a été examiné.

Ces opérateurs sont appelés à mettre en place des technologies adaptées à la gestion des catastrophes.

Au regard de ce qui précède, l'atelier recommande:

- 1) l'organisation de rencontres de sensibilisation sur le rôle des télécommunications/TIC dans la gestion des catastrophes au niveau national;
- 2) que l'UIT aide les pays d'Afrique de l'Ouest à élaborer des plans nationaux de télécommunications d'urgence;
- 3) l'implication du secteur privé dans toutes les phases de la gestion des catastrophes;
- 4) l'établissement d'un lien direct entre les centres de gestion des catastrophes au niveau national avec l'UIT pour faciliter l'assistance en cas de catastrophe.

Par ailleurs, les participants ont lancé un appel aux gouvernements afin que ceux-ci mettent en place des politiques et réglementations appropriées qui permettront une participation active de toutes les parties prenantes telles que les agences des Nations Unies, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. A ce sujet, il a été demandé aux gouvernements de s'assurer de ce qui suit:

- **Renforcement institutionnel:** Il s'agit de disposer d'un personnel qualifié dans les organismes gouvernementaux et chez les opérateurs de télécommunications, ainsi que d'un corps de volontaires de la protection civile. Ceci facilitera une réponse rapide et efficace en cas de catastrophe.
- **Plate-forme réglementaire:**
 - Nécessité de disposer d'une législation claire et de principes directeurs qui éliminent de longues procédures d'approbation réduisant l'efficacité du déploiement des ressources de télécommunication, par exemple pour éviter des retards dans la diffusion de messages publics d'alerte du fait de procédures d'approbation compliquées requises de diverses autorités et susceptibles d'accroître le niveau du danger et des accidents.
 - Nécessité de mettre en place des procédures d'autorisation d'entrée et de sortie des équipements de télécommunication en situation d'urgence.
 - Adoption et ratification de la Convention de Tampere pourront faciliter ce processus.
- **Appui technique:** Nécessité de disposer d'un personnel de télécommunications à la formation appropriée, capable de faire fonctionner les équipements nécessaires ou les kits

d'aide en cas de catastrophe et d'en assurer la maintenance et pour les interventions/secours en cas de catastrophe.

- **Fonds de réserve:** Nécessité de disposer d'un fonds de réserve à utiliser en situation d'urgence.

Les participants à l'atelier:

- a) expriment leur adhésion totale au Cadre UIT pour une coopération en situation d'urgence (IFCE) et souhaitent que cette initiative soit mise en œuvre. Ils exhortent les Etats Membres et les autres parties prenantes à contribuer à l'IFCE;
- b) demandent à l'UIT/BDT de continuer de façon proactive à rechercher de nouvelles façons d'aider les pays membres à intégrer les télécommunications/TIC dans leurs programmes de gestion des catastrophes;
- c) demandent à l'UIT/BDT, conformément à la Résolution 34 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2006, d'accompagner les pays dans leurs efforts de mise en place de systèmes d'alerte précoce et de ratification et de mise en œuvre de la Convention de Tampere;
- d) demandent à l'UIT/BDT, dans le cadre de la mise en œuvre des Résolutions 36 et 136 de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, d'explorer des voies et initiatives novatrices en vue d'aider les Etats Membres à utiliser les télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le suivi et la gestion des situations d'urgence et de catastrophe pour l'alerte précoce, la prévention, l'atténuation des effets et les secours;
- e) recommandent que:
 - les administrations en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes mettent en place des stratégies inclusives d'organisation de secours, qui intègrent tous les acteurs concernés;
 - les télécommunications/TIC soient placées au premier plan dans la mise en place des plans d'urgence pour la gestion des catastrophes;
 - l'attribution de bandes de fréquences pour les plans de communication dans la gestion des catastrophes afin d'améliorer la collaboration entre Etats victimes de catastrophes qui affectent plus d'un pays dans la région.

PLAN D'ACTION

L'atelier a adopté un Plan d'action constitué des éléments suivants et qui sera mis en œuvre entre mars 2009 et la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2010, au cours de laquelle il sera procédé à un examen détaillé dudit Plan d'action:

- a) **Stratégie de télécommunications/TIC:** Lors de l'élaboration et de l'adoption d'une politique de TIC et de la mise en place d'un cadre réglementaire des télécommunications/TIC qui favorisent les télécommunications en situation d'urgence, les pays sont appelés à organiser des ateliers nationaux regroupant toutes les parties prenantes telles que les ministères

concernés, les autorités chargées de la régulation, les services d'immigration, les administrations des douanes et la société civile. Ces ateliers nationaux, dont la coordination sera assurée par le BDT/UIT, aideront les pays à se préparer à une meilleure utilisation possible des télécommunications/TIC pour la gestion des catastrophes.

- b) A titre d'indicateurs de leur niveau de préparation et avec l'assistance de l'Union internationale des télécommunications, en partenariat avec d'autres institutions internationales, régionales et sous-régionales, les pays élaborent des Plans de télécommunications d'urgence qui s'intègrent dans les plans nationaux de gestion des catastrophes.
- c) Dans le cadre de leur stratégie de développement global, les pays sont invités à intégrer la gestion des catastrophes dans le fonctionnement et le développement de leurs infrastructures/réseaux et à s'assurer que des ressources adéquates peuvent être identifiées et mobilisées pour utilisation en cas de catastrophe.
- d) Les pays sont invités à prendre les mesures nécessaires pour ratifier la Convention de Tampere afin d'introduire ses dispositions dans la législation nationale afférente aux télécommunications/TIC et à solliciter l'assistance de l'UIT, en cas de besoin. Après la ratification de la Convention, les pays s'emploient à la mettre en œuvre.
- e) Des exercices nationaux de simulation seront organisés dans le cadre de plans d'urgence sectoriels.
- f) Les ressources de l'UIT telles que des terminaux satellite faciles à transporter et disponibles gratuitement pour les pays affectés par des catastrophes sont mises à leur disposition en temps utile, pour servir de télécommunications de base et permettre de fournir des services de télé-médecine au lendemain de la survenue de catastrophes;
- g) Les pays sont invités à mettre en place des Systèmes d'information géographique (SIG) et à les intégrer dans les télécommunications d'urgence.
- h) Les pays disposant de plans de gestion des catastrophes sont invités à créer une commission de suivi, d'appui, d'assistance et d'aide aux structures de gestion des catastrophes.
- i) Les télécommunications doivent être utiles pour marquer la fin des catastrophes.
- j) Les pays sont invités à inciter la société civile à se mobiliser et à participer aux plans de télécommunications d'urgence, en encourageant les activités des organisations non gouvernementales telles que les associations de radioamateurs.

Les participants ont noté à l'unanimité l'absence de plans de communications d'urgence. A cet effet, ils souhaitent que l'UIT soutienne la mise en place desdits plans qui s'intègrent dans les plans nationaux de gestion des catastrophes.

La cérémonie de clôture de l'atelier sur la gestion des catastrophes pour l'intégration des plans de télécommunications d'urgence dans les plans de gestion des catastrophes a été présidée par M. Lamine DIAL, Secrétaire général de l'ARTP, qui a remercié l'ensemble des participants et leur a souhaité un bon retour dans leurs pays respectifs.

Fait à Dakar, le 12 mars 2009.